



## TARIFS DES PRESTATIONS

Conformément à l'arrêté du 10 Avril 2025, le tarif des prestations applicable aux personnes hospitalisées à compter du **01 Mars 2025** est fixé comme suit :

Tarifs journaliers d'hospitalisation en <b>PSYCHIATRIE</b>	
Hospitalisation complète Adulte	864,75 €
Hospitalisation complète Enfant	984,94 €
Hospitalisation à temps partiel Adulte	557,81 €
Hospitalisation à temps partiel Enfant	810,99 €
Forfait journalier d'hospitalisation	
En Psychiatrie	<b>15 €</b>
Tarifs chambre particulière	
Supplément journalier pour chambre particulière en Psychiatrie	<b>35,00 €</b>

Le Directeur,

Eric MARTINEZ

